



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Malgré le retrait des critères « ethnicisés » de Base élèves le SNUDI-FO demande l'arrêt de la généralisation

Face aux multiples protestations et réactions pour dénoncer le dispositif de fichage sur des critères d'origine géographique, familiale et sociale que contient le logiciel Base élèves - Base école, le ministre a retiré le 3 octobre les critères « ethnicisés » : nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine.

Base élèves : un outil de la LOLF

La note de présentation de Base élèves (site Eduscol) précise : « *Dans le cadre de la Loi relative à la loi de finance (LOLF) ces éléments aident à rendre compte avec exactitude des moyens utilisés et des résultats* »

Ceci dans la situation que nous connaissons : 25 000 élèves supplémentaires pour 450 postes créés en 2007, et 37 200 élèves supplémentaires pour 700 postes créés en 2008 entraînant la suppression de postes de remplaçant, de classes spécialisées, des fermetures de postes,....

Pour mettre en place des contrats d'objectif et préparer les EPEP

Les statistiques obtenues avec Base élèves permettraient la mise en place des « contrats d'objectif » préconisés par X. Darcos (rapport du 10 mars 2007) : « *C'est aux établissements de choisir leurs moyens d'atteindre aux objectifs nationaux. Dans le cadre d'une vaste déconcentration budgétaire, des contrats (...) proposés par les équipes éducatives de chaque établissement, pourront être passés avec les académies ou avec les collectivités locales voire les entreprises et des associations.* »

Dans ce cadre, chaque école devrait recourir à des contrats d'objectifs, notamment avec les collectivités locales au moment où le ministre relance le projet des EPEP. Le projet propre de chaque école (ou de l'Etablissement Public d'Enseignement Primaire) serait évalué, à l'aide de Base élèves, et fournirait les critères d'attribution des postes, globalement pour l'établissement.

C'est le caractère national de l'école publique, et notre statut de fonctionnaire d'Etat avec les garanties qui s'y rattachent qui seraient remis en cause.

L'expérimentation de l'utilisation de Base élèves : aucune obligation

La plaquette ministérielle sur le site Eduscol précise : « *...un logiciel proposé gratuitement par le ministère de l'Education nationale aux directeurs d'école et aux mairies qui le souhaitent* »

Après les interventions du SNUDI-FO, l'inspecteur d'Académie d'Ille et Vilaine reconnaît que Base élèves est dans une « *phase d'expérimentation volontaire* ». Celui d'Inde et Loire déclare en CAPD « *certaines enseignantes ne sont pas demandeurs mais il revient à l'I.E.N. de les convaincre de s'inscrire* ». C'est clair : convaincre n'est pas contraindre.

Aucun stage base élèves ne peut être rendu obligatoire.

Les directeurs d'école sont des instituteurs et des P.E. dont le statut prévoit 36 semaines de formation continue volontaire sur le temps de travail. Ce droit défini par les circulaires n° 70.353 du 07 septembre 1970 et n° 72.240 du 20 juin 1972 ne permet, ni ne prévoit la formation obligatoire.

De plus, la circulaire du 7/09/70 fixe l'objectif de la formation continue des enseignants : « *la formation continue doit favoriser une remise à jour des connaissances concernant les contenus, la méthodologie des différentes disciplines.* ». Nous en sommes loin avec Base élèves.

Le SNUDI-FO demande l'arrêt de la généralisation

Le SNUDI-FO demande l'arrêt de l'expérimentation de ce logiciel pour permettre à chaque directeur d'utiliser, dans le respect de ses missions, la base de données qui lui semble être appropriée.

Montreuil le 15 octobre 2007